

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Convention avec l'hôpital Beauregard relative au dispositif de partenariat périnatal de prévention.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône et l'hôpital Beauregard souhaitent poursuivre leur partenariat, dans le cadre de leurs missions sanitaires respectives envers les familles et les enfants.

La précédente convention signée le 2 mai 2016 entre les deux parties étant devenue caduque, il apparaît nécessaire d'en signer une nouvelle, jointe en annexe au rapport, précisant leur coopération dans le domaine du suivi sanitaire et psycho-social des parents et des enfants en matière de périnatalité.

Elle décrit notamment les modalités de coopération entre les services médicaux des deux institutions dans les champs suivants :

- la promotion de l'entretien prénatal précoce ;
- la structuration des liens autour de situations individuelles ;
- les actions de santé conjointes ;
- l'évaluation des actions.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière supplémentaire dans la mesure où les dépenses ont été prévues au budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

